

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

« Aménagements Paysagers »

Formation par apprentissage

Diplôme du ministère de l'agriculture de niveau 4
RNCP38857



Enregistrement de la certification 01/01/2029

Objectifs



Contrat en apprentissage



Durée 3 ans



84% de réussite sur 3 ans



0% d'abandon Sur 3 ans



Taux d'insertion 77,4% sur 3 ans



Taux de satisfaction 63% sur 3 ans

Organisation de la formation

Cette formation se déroule en alternance dans le cadre d'un contrat d'apprentissage :

- 15 semaines soit 500 heures de formation au CFA en 1^{ère} année ; 19 semaines soit 675 heures de formation en 2^{ème} et 3^{ème} année ;
- le reste en entreprise (88 semaines soit 3 080 heures).



Modalités d'accès

Conditions d'inscription

Le recrutement s'adresse à des apprenants issus :

- d'une classe de 3^{ème} de l'éducation nationale ou de l'enseignement agricole ou
- titulaire d'un diplôme de niveau 3 ou ayant accompli une classe de 2^{nde} (dans ce cas la formation se fait en 2 années).

Entretien de positionnement et étude du dossier par le centre.

Prérequis

Pas de prérequis nécessaires.

*Possibilité d'accompagnement et d'aménagements pour les personnes en situation de handicap.



Période d'entrée en formation
Septembre

Contenu de la formation

FORMATION
GÉNÉRALE

Mathématiques
Biologie écologie, physique chimie
Informatique
Français, éducation socioculturelle
Documentation, histoire-géographie
Langue étrangère (anglais)
Éducation physique et sportive
Projet collectif

FORMATION
TECHNIQUE

Agroéquipement
Implantation et entretien de la végétation
Technique d'aménagement paysager
Reconnaissance des végétaux
Organisation d'un chantier
Sciences, économiques, sociales, écologiques et culturelles des aménagements paysagers
Projet professionnel
Retour d'expériences sur les semaines en entreprise



Modalités d'évaluation

L'apprenti(e) reçoit une formation générale, technique et pratique avec délivrance du diplôme sous forme de blocs de compétences ; L'obtention du diplôme : la formation est conduite selon le principe d'évaluation en contrôle en cours de formation 60% (CCF) et en épreuves ponctuelles terminales 40% (EPT).

Frais pédagogiques et rémunération

Aucun frais pédagogique à prévoir.
Rémunération : en fonction de votre âge et ancienneté dans l'apprentissage.

Débouchés

Entrepreneur de travaux paysagers
Chef d'équipe paysagiste
Technicien espaces verts
Ouvrier paysagiste qualifié
Jardinier paysagiste

Poursuites de qualification

Admission en BTSA dans le même secteur professionnel (niveau 5)

Possibilité de certificats de spécialisation dans différents secteurs

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE,
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

ENSEIGNEMENT AGRICOLE
**L'AVVENTURE
DU VIVANT**
RÉVÈLE TON TALENT

Pour contacter le CFA

243 route de Lyon – 58000 CHALLUY

03.86.21.66.07 / 03.86.21.66.27

cfa.nievre@educagri.fr

www.epleanevers.educagri.fr/cfa-agricole-de-la-nievre